

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 6 MAI 2019, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 15 avril 2019
 - 4.2 Séance extraordinaire du 18 avril 2019
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Adoption – règlement numéro 1242-2019 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
 - 5.3 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1245-2019 décrétant des travaux de prolongement des services municipaux sur la rue Hubert et pourvoyant à un emprunt de 790 155 \$ à cette fin
 - 5.4 Règlements d'emprunt numéros 1234-2019, 1236-2019 et 1241-2019 – emprunts temporaires
 - 5.5 Gestion des actifs informationnels (gestion documentaire) – politique – adoption
 - 5.6 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat – adoption
 - 5.7 Assurances générales – renouvellement
 - 5.8 Correction des titres de propriété – rond-point avenue des Pins
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Adoption – règlement numéro 1247-2019 amendant le règlement numéro 283-1989, tel qu'amendé, aux fins de modifier certaines dispositions concernant les matériaux autorisés pour les branchements d'eau et d'égout, d'ajouter l'obligation de régularisation du débit des eaux pluviales acheminé au réseau de la rue Gauthier nord et de restructurer à l'intérieur d'un nouveau chapitre les dispositions en vigueur concernant la régularisation des eaux pluviales
 - 6.2 Réparation et rapiéçage de pavage 2019 – soumissions – adjudication
 - 6.3 Contrat d'éclairage parc industriel – délai supplémentaire
 - 6.4 Toiture hôtel de Ville – services d'architecture – mandat
 - 6.5 École des Brise-Vent de Saint-Thomas – autorisation de circuler
 - 6.6 Association des Travaux publics d'Amérique – colloque annuel – inscription
 - 6.7 Travaux d'éclairage – rue des Affaires – Bruneau Électrique inc. – certificat de paiement no 3

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Embauche – agent d'arrosage
 - 7.2 Adoption – règlement numéro 1243-2019 décrétant l'ouverture et la désignation des rues Deshaies, Denise-Cloutier-Bergeron, Pierrette-Desjardins et des Affaires
 - 7.3 Adoption second projet – règlement numéro 1239-2019 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 dans le but de modifier les dispositions applicables aux usages complémentaires et aux constructions accessoires autres que résidentiel en plus d'ajouter des usages autorisés en zone I-1 121 et de modifier les normes applicables à l'entreposage du bois de chauffage
 - 7.4 Adoption second projet – règlement numéro 1244-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de prévoir les normes de lotissement au sein de la zone R-1 295 et d'abolir les certificats d'occupation
 - 7.5 Avis de motion et dépôt et adoption projet – règlement numéro 1213-1-2019 augmentant le nombre d'autorisations de garde de poules pouvant être délivrées en même temps sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
- Déroghations mineures numéros :
- 7.6 2019-00065 (13, rue Léger)
 - 7.7 2019-00067 (149, 2^e Avenue)
 - 7.8 2019-00089 (151, rang de la Première-Chaloupe)
 - 7.9 2019-00008 (lot numéro 4 925 604) – modification
- Études de PIIA :
- 7.10 projet de remplacement de l'îlot de pompe et des enseignes sur bâtisse et sur poteau – 565, Route 131
 - 7.11 projet de remplacement d'une enseigne sur bâtisse – 193, rue Joseph-M.-Parent
- 7.12 Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière – adhésion – renouvellement

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Services professionnels d'ingénierie en mécanique/électricité – rénovation du bâtiment des organismes au 34, 1^{ère} avenue – correction au mandat
- 8.2 Réfection stationnement – 34, 1^{ère} Avenue – étude géotechnique et caractérisation environnementale – mandat
- 8.3 La Soupière Joliette-Lanaudière – contribution financière
- 8.4 Service des incendies – rapport des mois de janvier et février 2019

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Fontaine – parc Alain-Larue – acquisition
 - 9.2 Programmation de loisirs – été 2019
 - 9.3 Hockey – tarification 2019-2020
- Demandes de contribution municipale – sport élite :
- 9.4 hockey
 - 9.5 volleyball
 - 9.6 judo
 - 9.7 judo
 - 9.8 judo

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Commerçants de L'espace A-B – vente-trottoir – autorisation
- 10.2 Programmation culturelle – 2019-2020
- 10.3 Festival de Lanaudière – entente – commandite
- 10.4 Concerts symphoniques pop 2019 – commandite
- 10.5 Équipement technique et techniciens de scène spécialisés – Fête Nationale 2019 – mandat
- 10.6 Les Jeudis Musik'eau – équipement technique et service de main-d'oeuvre – location
- 10.7 Société musicale Fernand-Lindsay Opus 130 – contribution financière

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

249-05-2019

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Monsieur André Mireault du 443, Rang Ste-Julie s'informe du projet de construction d'un terrain de tennis avec stationnement pavé au parc situé à l'angle des rues Pierrette-Desjardins et Deshaies. Il demande qu'est-ce qui a motivé le conseil municipal à ne faire qu'un seul terrain de tennis et pourquoi ne pas utiliser les terrains de baseball actuel alors qu'il y a déjà du stationnement aux alentours. Monsieur Mireault indique également que la problématique des aiguilles de pin aux terrains de tennis du parc Amable-Chalut revient de façon récurrente à chaque année. Il demande si on ne pourrait pas couper complètement les pins.

À cet égard, madame Dauphin indique qu'après avoir analysé différentes alternatives, le conseil municipal en est venu à la conclusion de procéder à l'implantation de terrains de tennis dans différents quartiers pour favoriser la proximité. Madame Breault ajoute que la pratique du baseball est en croissance depuis quelques années, il n'est donc pas envisagé d'utiliser ces terrains pour du tennis. L'orientation prise par le conseil, c'est d'avoir des terrains de tennis autant au nord qu'au sud du boulevard Antonio-Barrette. Nous projetons également l'implantation d'un terrain de tennis dans le secteur Notre-Dame. En ce qui concerne la problématique d'aiguilles de pin, le fait de les couper susciterait très certainement un autre débat. Cependant, comme à chaque année, nous allons porter une attention particulière à l'entretien de ce terrain et nous prenons bonne note des commentaires émis, de conclure madame Dauphin.

Monsieur Serge Morneau du 46, avenue des Champs-Élysées, fait part au conseil municipal des sujets suivants:

1. Il tient à remercier le conseil municipal pour l'utilisation de la grenouille amphibie dans le cadre des travaux d'affaiblissement du couvert de glace. Cela vient soulager les angoisses. Il considère que c'est une bonne action et souhaite qu'on poursuive en ce sens au cours des prochaines années.
2. Il indique qu'il a rencontré quelques représentants du personnel de la Ville pour demander que soit rehaussé le sentier entre la Jolodium et le parc des Champs-Élysées pour éviter que l'eau ne passe par-dessus.

À cet égard, monsieur Henri indique que nous avons convenu de revoir la situation dans quelques semaines et que nous allons lui faire un suivi à ce sujet.

3. Il mentionne que le feu de circulation à l'intersection de l'avenue des Champs-Élysées et de la rue Gauthier est mal synchronisé avec celui de l'intersection de la rue Brûlé et que cela cause des problèmes de circulation.

À ce sujet, monsieur Henri indique que la problématique a déjà été adressée à nos services techniques qui verront à l'acheminer à la firme *Électroméga*. Des vérifications seront faites afin de régulariser la situation.

4. Enfin, monsieur Morneau nous informe que la saison des graffitis est commencée et qu'il y en a déjà sur la remise électrique du parc des Champs-Élysées.

Monsieur Mario St-Georges demande au conseil municipal de traiter immédiatement le point 7.8 de l'ordre du jour, ce que le conseil accepte.

7.8 Dérogation mineure numéro 2019-00089 (151, rang de la Première-Chaloupe)

250-05-2019

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 360 située au 151, rang de la Première-Chaloupe;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte constitué d'un garage détaché d'une hauteur de carré de 3,20 mètres, annexé à un abri d'auto. Le tout contrevient au paragraphe 3.3.6.1.2 du règlement de zonage 300-C-1990 qui prévoit que la hauteur maximale du carré d'un garage détaché doit être de 3 mètres et qu'il est impossible de mixer un garage à un abri d'auto lorsque celui-ci n'est pas attaché à un bâtiment principal;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00089 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2019-00089 soit acceptée.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 15 avril 2019

251-05-2019

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

4.2 Séance extraordinaire du 18 avril 2019

252-05-2019

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 avril 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

253-05-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 16 avril au 6 mai 2019 inclusivement et totalisant une somme de 331 904,71 \$.

5.2 Adoption – règlement numéro 1242-2019 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1242-2019 ainsi que sa portée.

254-05-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 18 mars 2019 concernant le règlement numéro 1242-2019 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1242-2019 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.3 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1245-2019 décrétant des travaux de prolongement des services municipaux sur la rue Hubert et pourvoyant à un emprunt de 790 155 \$ à cette fin

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1245-2019, sa portée, son coût, ainsi que son mode de financement, de paiement ou de remboursement.

255-05-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 15 avril 2019 concernant le règlement d'emprunt numéro 1245-2019 décrétant des travaux de prolongement des services municipaux sur la rue Hubert et pourvoyant à un emprunt de 790 155 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 1245-2019 décrétant des travaux de prolongement des services municipaux sur la rue Hubert et pourvoyant à un emprunt de 790 155 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

256-05-2019

5.4 Règlements d'emprunt numéros 1234-2019, 1236-2019 et 1241-2019 – emprunts temporaires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1234-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables aux travaux reliés à la gestion de débordements des eaux usées (station de pompage, débitmètre, calibration, mise à niveau d'équipements, etc.), à l'amélioration du réseau d'eau potable (acquisition et installation d'un surpresseur, etc.) et à l'acquisition de certains équipements et logiciels et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 160 000 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 16 avril 2019;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le règlement numéro 1236-2019 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt de 500 000 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du MAMH en date du 11 avril 2019;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le règlement numéro 1241-2019 décrétant des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie, incluant l'ajout d'un égout pluvial non conventionnel sur les rues Vanier et Roy et le raccordement à l'existant sur le boulevard Antonio-Barrette et la rue Gauthier nord et pourvoyant à un emprunt de 785 515 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du MAMH en date du 18 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser des emprunts temporaires auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme respective n'excédant pas 100 % de chacun des montants autorisés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu des règlements numéros 1234-2019, 1236-2019 et 1241-2019;

DE faire ces emprunts selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.5 Gestion des actifs informationnels (gestion documentaire) – politique – adoption

257-05-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adopte la politique de gestion des actifs informationnels (gestion documentaire) telle que présentée par madame Sylvie Malo, greffière.

5.6 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat – adoption

258-05-2019

ATTENDU QUE le projet de loi no 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c.27) a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes*, une ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat telle que présentée par madame Sylvie Malo, greffière;

Que madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer ladite procédure.

5.7 Assurances générales – renouvellement

259-05-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler la police d'assurance générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour la période effective du 18 mai 2019 au 18 mai 2020;

DE payer à Groupe Ultima la prime exigible au montant de 116 446 \$, taxes applicables en sus.

5.8 Correction des titres de propriété – rond-point avenue des Pins

260-05-2019

ATTENDU QUE lors des travaux de municipalisation des rues du Domaine Asselin, une modification fut apportée, à la demande des propriétaires concernés, afin de déplacer le rond-point à l'extrémité Est de l'avenue des Pins afin d'en réduire le rayon;

ATTENDU que cette modification a entraîné un empiètement variable sur les terrains de trois (3) propriétaires à la limite de ce rond-point;

ATTENDU qu'il y a lieu de régulariser cette situation en procédant à la subdivision des parcelles de terrains concernées nécessaires à la rédaction des actes de cession et/ou acquisition et/ou échange et/ou servitude requise;

ATTENDU qu'il y a lieu de retenir les services d'un notaire pour la préparation des actes notariés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Qu'un mandat est accordé à Me André Cantin, notaire de Gagnon Cantin Lachapelle et Associés pour la préparation des actes de cession et/ou d'acquisition et/ou d'échange et/ou de servitude des parcelles de terrains requises dans le cadre de la régularisation des emprises du rond-point situé à l'extrémité Est de l'avenue des Pins;

Que les frais notariés sont à la charge de la Ville;

Que madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption – règlement numéro 1247-2019 amendant le règlement numéro 283-1989, tel qu'amendé, aux fins de modifier certaines dispositions concernant les matériaux autorisés pour les branchements d'eau et d'égout, d'ajouter l'obligation de régularisation du débit des eaux pluviales acheminé au réseau de la rue Gauthier nord et de restructurer à l'intérieur d'un nouveau chapitre les dispositions en vigueur concernant la régularisation des eaux pluviales

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1247-2019 ainsi que sa portée.

261-05-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 15 avril 2019 concernant le règlement numéro 1247-2019 amendant le règlement numéro 283-1989, tel qu'amendé, aux fins de modifier certaines dispositions concernant les matériaux autorisés pour les branchements d'eau et d'égout, d'ajouter l'obligation de régularisation du débit des eaux pluviales acheminé au réseau de la rue Gauthier nord et de restructurer à l'intérieur d'un nouveau chapitre les dispositions en vigueur concernant la régularisation des eaux pluviales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1247-2019 amendant le règlement numéro 283-1989, tel qu'amendé, aux fins de modifier certaines dispositions concernant les matériaux autorisés pour les branchements d'eau et d'égout, d'ajouter l'obligation de régularisation du débit des eaux pluviales acheminé au réseau de la rue Gauthier nord et de restructurer à l'intérieur d'un nouveau chapitre les dispositions en vigueur concernant la régularisation des eaux pluviales, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

6.2 Réparation et rapiéçage de pavage 2019 – soumissions – adjudication

262-05-2019

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait aux travaux de réparation et rapiéçage de pavage 2019;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 24 avril 2019, à savoir :

Marion Asphalte inc.	77 608,12 \$
Bellerose Asphalte inc.	79 936,37 \$

ATTENDU la recommandation du 26 avril 2019 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Marion Asphalte inc. le contrat pour l'exécution des travaux de réparation et rapiéçage de pavage 2019, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 77 608,12 \$.

6.3 Contrat d'éclairage parc industriel – délai supplémentaire

263-05-2019

ATTENDU QU'à la suite d'un processus de demande de soumissions publiques, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a accordé par la résolution numéro 476-08-2018 à Bruneau Électrique inc. le contrat pour l'exécution des travaux d'éclairage sur la rue des Affaires;

ATTENDU QU'en conformité avec les exigences du cahier des charges faisant partie intégrante de ce dernier contrat, lesdits travaux auraient dû être exécutés pour le 2 janvier 2019;

ATTENDU QU'un retard dans la livraison des luminaires, occasionné par les délais de livraison du fabricant, a empêché Bruneau Électrique inc. d'exécuter les travaux selon l'échéancier contractuel;

ATTENDU QUE les luminaires ont été livrés au cours du mois de janvier 2019, et que dû à l'accumulation importante de neige à l'endroit des bases de luminaires, l'entrepreneur préconisait d'attendre la fonte de la neige pour finaliser les travaux;

ATTENDU QUE la reprise des travaux a eu lieu le 24 avril 2019 et que l'entrepreneur demande une prolongation de l'échéancier d'installation des luminaires jusqu'au 10 mai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville autorise le prolongement de la période d'exécution des travaux d'éclairage sur la rue des Affaires pour un délai maximum de trois (3) semaines à compter de la reprise des travaux le 24 avril 2019, soit jusqu'au 10 mai 2019, et ce, sans pénalité pour l'entreprise Bruneau Électrique inc.;

Que la Ville ne tiendra pas cette dernière entreprise responsable de tout délai occasionné par Hydro-Québec concernant le raccordement électrique requis pour la mise en service du nouveau réseau d'éclairage faisant l'objet du marché avec Bruneau Électrique inc.

264-05-2019

6.4 Toiture hôtel de Ville – services d'architecture – mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de réfection complète de la toiture de l'hôtel de Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'architecture dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Lachance et associée, architectes pour procéder à la réalisation des plans et devis et effectuer la surveillance des travaux se rapportant au projet de réfection complète de la toiture de l'hôtel de Ville situé au 132, boulevard Antonio-Barrette, le tout selon l'offre de services datée du 25 avril 2019 qui prévoit des honoraires de 9 300 \$ taxes en sus;

Que cette dépense est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt, à l'exception de la portion du mandat qui vise l'estimation budgétaire, laquelle est nécessaire à l'élaboration du règlement.

265-05-2019

6.5 École des Brise-Vent de Saint-Thomas – autorisation de circuler

ATTENDU QUE l'école des Brise-Vent de Saint-Thomas désire organiser trois journées de randonnée à vélo pour ses élèves à la fin de l'année scolaire;

ATTENDU QUE le trajet établi prévoit le passage des randonneurs sur le territoire prairiquois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les participants aux trois journées de randonnée organisées par l'école des Brise-Vent de Saint-Thomas à circuler dans les rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les 11, 14 et 18 juin 2019, et d'approuver l'itinéraire proposé.

6.6 Association des Travaux publics d'Amérique – colloque annuel – inscription

266-05-2019

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Jacques Boivin de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à participer au colloque annuel de l'Association des Travaux publics d'Amérique qui se tiendra à Saint-Georges, du 3 au 6 septembre 2019;

QUE la Ville défraie les coûts d'inscription au montant de 895 \$, taxes en sus, ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

6.7 Travaux d'éclairage – rue des Affaires – Bruneau Électrique inc. – certificat de paiement no 3

267-05-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Bruneau Électrique inc. l'exécution de travaux dans le cadre de travaux d'éclairage de la rue des Affaires;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 3 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bruneau Électrique inc. la somme de 100 890,56 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1181-2017.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Embauche – agent d'arrosage

268-05-2019

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un agent de surveillance du règlement d'arrosage pour l'été 2019;

ATTENDU la recommandation du 30 avril 2019 de monsieur Guillaume Albert-Bouchard, coordonnateur au Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE désigner monsieur David Chaloux, pour la saison estivale 2019, à titre d'officier chargé de l'application du règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable et qu'il soit autorisé à émettre et à délivrer des constats d'infraction pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour toute infraction à l'une ou l'autre des dispositions dudit règlement numéro 1197-2018 en conformité avec les dispositions du règlement numéro 622-1998 pourvoyant à la désignation des personnes dûment autorisées à émettre des constats d'infraction sur le territoire;

QUE la rémunération pour ce poste soit établie au tarif d'agent de surveillance.

7.2 Adoption – règlement numéro 1243-2019 décrétant l'ouverture et la désignation des rues Deshaies, Denise-Cloutier-Bergeron, Pierrette-Desjardins et des Affaires

269-05-2019

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1243-2019 ainsi que sa portée.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 15 avril 2019 concernant le règlement numéro 1243-2019 décrétant l'ouverture et la désignation des rues Deshaies, Denise-Cloutier-Bergeron, Pierrette-Desjardins et des Affaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1243-2019 décrétant l'ouverture et la désignation des rues Deshaies, Denise-Cloutier-Bergeron, Pierrette-Desjardins et des Affaires, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.3 Adoption second projet – règlement numéro 1239-2019 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 dans le but de modifier les dispositions applicables aux usages complémentaires et aux constructions accessoires autres que résidentiel en plus d'ajouter des usages autorisés en zone I-1 121 et de modifier les normes applicables à l'entreposage du bois de chauffage

270-05-2019

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, avec modifications, le second projet de règlement numéro 1239-2019 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

- prévoir des usages complémentaires autorisés aux usages du groupe « industrie (i) », « commerce (c) » et « communautaire (p) »;
- ajouter des usages spécifiquement autorisés en zone I-1 121;
- modifier les dispositions en lien aux constructions accessoires utilisées à des fins autres que résidentiel;
- régulariser la situation de la zone C-3 240;
- ajouter des conditions à l'entreposage du bois de chauffage.

7.4 Adoption second projet – règlement numéro 1244-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu’amendé, afin de prévoir les normes de lotissement au sein de la zone R-1 295 et d’abolir les certificats d’occupation

271-05-2019

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D’adopter sans modifications le second projet de règlement numéro 1244-2019 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu’amendé, afin de :

- préciser au sein de la zone R-1 295 la validité des normes particulières prévues à la section 3.4 du règlement de lotissement et prévoir des normes minimales de lotissement applicables pour les terrains desservis par les deux services;
- abolir la délivrance des certificats d’occupation et assujettir le délai de réalisation de certains travaux à un échéancier basé sur la date d’émission du permis de construction ou du certificat d’autorisation plutôt que celle de délivrance d’un certificat d’occupation.

7.5 Avis de motion – règlement numéro 1213-1-2019 augmentant le nombre d’autorisations de garde de poules pouvant être délivrées en même temps sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

272-05-2019

Madame Nicole Chevalier donne l’avis de motion suivant :

Prenez avis qu’à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1213-1-2019 augmentant le nombre d’autorisations de garde de poules pouvant être délivrées en même temps sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1213-1-2019 augmentant le nombre d’autorisations de garde de poules pouvant être délivrées en même temps sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

273-05-2019

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d’adopter le projet de règlement numéro 1213-1-2019 augmentant le nombre d’autorisations de garde de poules pouvant être délivrées en même temps sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Dérogrations mineures numéros :

7.6 2019-00065 (13, rue Léger)

274-05-2019

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 981 située au 13, rue Léger;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la construction d'un garage attaché comportant un deuxième étage habitable rattaché au logement principal et situé à une distance de 1,55 mètre de la marge latérale du côté attribué au stationnement. Le tout déroge au règlement de zonage qui demande qu'une marge latérale minimale de 3 mètres soit respectée entre le bâtiment principal et la ligne latérale du côté accueillant le stationnement. La somme totale des marges projetées est de 3,35 mètres alors que la norme est de 4 mètres dans ce secteur;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00065 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2019-00065 soit acceptée.

275-05-2019

7.7 2019-00067 (149, 2^e Avenue)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 926 194 située au 149, 2^e Avenue;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de régulariser l'implantation du bâtiment principal construit à une marge de 1 mètre en 1966 alors que la marge latérale prévue au règlement est de 1,5 mètre et de l'abri d'auto attaché construit à 0,76 mètre de la ligne de propriété alors que le règlement en vigueur au moment de la construction stipulait 1 mètre. La demande vise également à régulariser l'implantation de la remise située à 0,21 mètre de la ligne latérale et à 0,53 mètre de la ligne arrière alors que la norme en vigueur prévoit 1 mètre;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00067 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2019-00067 soit acceptée.

7.8 2019-00089 (151, rang de la Première-Chaloupe)

Ce point a été traité lors de la période de demandes verbales.

276-05-2019

7.9 2019-00008 (lot numéro 4 925 604) – modification

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 175-03-2019 à la séance ordinaire du 18 mars 2019 autorisant la demande de dérogation mineure 2019-00008 déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 604 adjacent à la rue Gauthier nord;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la construction d'une enseigne d'une superficie de 18.60 mètres carrés pour une hauteur de 7.85 mètres comprenant un affichage électronique non statique, n'affichant pas que des sigles et des identifications commerciales enregistrées

d'entreprises et annonçant en partie un commerce situé sur le lot 4 925 593, un terrain autre que celui de l'usage desservi. Le tout dérogeant au règlement de zonage 300-C-1990 qui stipule qu'une enseigne desservant un établissement de plus de 500 mètres carrés et de moins de 2 000 mètres carrés doit: avoir une superficie inférieure ou égale à 15 mètres carrés, ne pas être animée et n'afficher que les sigles et identifications commerciales enregistrées d'entreprises opérées à même le terrain où se situe l'enseigne;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00008 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la résolution numéro 175-03-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De retirer la restriction prévue au paragraphe a) de la résolution numéro 175-03-2019;

De modifier le paragraphe b) de ladite résolution de façon à ce que le site soit identifié comme étant le lot 4 925 604 et non les Entreprises Jolodium.

Études de PIIA :

7.10 projet de remplacement de l'îlot de pompe et des enseignes sur bâtisse et sur poteau – 565, Route 131

277-05-2019

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 565, Route 131;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de remplacer l'îlot de pompe, deux enseignes apposées sur le bâtiment et un panonceau de l'enseigne sur poteau dédiés à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 565, Route 131, ayant pour objet de remplacer l'îlot de pompe, deux enseignes apposées sur le bâtiment et un panonceau de l'enseigne sur poteau dédiés à l'immeuble ci-dessus décrit.

7.11 projet de remplacement d'une enseigne sur bâtisse – 193, rue Joseph-M.-Parent

278-05-2019

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 193, rue Joseph-M.-Parent;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet le remplacement d'une enseigne érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 193, rue Joseph-M.-Parent, ayant pour objet le remplacement d'une enseigne érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit.

279-05-2019

7.12 Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière – adhésion – renouvellement

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et d'acquitter la cotisation de 107,79 \$, taxes incluses, s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

280-05-2019

8.1 Services professionnels d'ingénierie en mécanique/électricité – rénovation du bâtiment des organismes au 34, 1^{ière} Avenue – correction au mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a, par sa résolution numéro 791-12-2018, mandaté Bouthillette Parizeau pour des services professionnels de mécanique/électricité se rapportant au projet de rénovation du bâtiment des organismes situé au 34, 1^{ière} Avenue, au montant de 56 912,63 \$;

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 15 avril 2019, Bouthillette Parizeau demande un ajustement des honoraires pour tenir compte de l'augmentation de l'estimation du coût des travaux de mécanique/électricité qui est passée de 400 000 \$ à 730 000 \$ ainsi que des relevés et mise en plan additionnels qui seront nécessaires en raison de l'étendue accrue des travaux;

ATTENDU QUE lors du comité plénier du 15 avril 2019, le conseil municipal donnait son accord de principe à une augmentation des honoraires professionnels en mécanique/électricité, mais en fonction des coûts établis lors de l'ouverture des soumissions plutôt qu'en fonction de l'estimation révisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'approbation d'ajustement d'honoraires supplémentaires en mécanique/électricité, en fonction des coûts établis lors de l'ouverture des soumissions et que la portion des coûts reliés aux relevés et mise en plan soit ajustée en fonction des coûts réels sur présentation de pièces justificatives.

8.2 Réfection stationnement – 34, 1^{ière} Avenue – étude géotechnique et caractérisation environnementale – mandat

281-05-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de réfection du stationnement situé au 34, 1^{ière} Avenue;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un laboratoire afin de procéder à une étude géotechnique et à la caractérisation environnementale dans le cadre de ce projet;

ATTENDU la recommandation du 26 avril 2019 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Les Services Exp. inc. pour procéder à la réalisation d'une étude géotechnique et à la caractérisation environnementale dans le cadre du projet de réfection du stationnement situé au 34, 1^{ière} Avenue, le tout selon l'offre de services datée du 18 avril 2019 qui prévoit des honoraires de 6 841,01 \$, incluant les taxes, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1220-2018.

8.3 La Soupière Joliette-Lanaudière – contribution financière

282-05-2019

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par La Soupière Joliette Lanaudière dans le cadre de sa campagne 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$ à La Soupière Joliette Lanaudière, afin de soutenir les nombreuses activités de cet organisme favorisant la diminution des inégalités sociales en matière de santé.

8.4 Service des incendies – rapport des mois de janvier et février 2019

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours des mois de janvier et février 2019.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Fontaine – parc Alain-Larue – acquisition

283-05-2019

ATTENDU la recommandation du 25 avril 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant l'acquisition d'une fontaine pour le parc Alain-Larue;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer le changement de sable pour du paillis dans certaines aires de jeux prévu à la résolution 233-04-2019 adoptée par le Conseil municipal pour l'achat d'une fontaine pour le parc Alain-Larue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition d'une fontaine pour l'aménagement du parc Alain-Larue, le tout selon la proposition de Tessier Récréo-Parc inc. déposée en date du 14 février 2019, au prix de 5 029 \$;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

9.2 Programmation de loisirs – été 2019

284-05-2019

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – été 2019 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'été 2019 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Aqua-bambin 2-4 ans NOUVEAUTÉ Début le 7 juillet 2019 4 cours Min : 6 duos Max : 8 duos	6 duos X 10,50 \$ = 63,00 \$ 50% = <u>31,50 \$</u> Total : 124,95 \$	Professeur : Sauveteurs 4 h X 25 \$ = 100,00 \$ A.S = 18,00 \$ Frais admin 5% = <u>5,90 \$</u> TOTAL : 123,90 \$
Cardio pousse Début le 8 juillet 2019 8 cours Min : 8 duos Max : 15 duos	1 duo X 30,85 \$ = 30,85 \$ 50 % = <u>15,43 \$</u> Total : 61,70 \$	Professeur : En Corps 1 duo X 56 \$ = 56,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,80 \$</u> TOTAL : <u>58,80 \$</u> Total avec taxes : 61,73 \$
Cardio musculation Début le 9 juillet 2019 Min : 8 duos Max : 15 duos	1 duo X 33,50 \$ = 33,50 \$ 50 % = <u>16,75 \$</u> Total : 67,06 \$	Professeur : Clinique Kinésia 1 duo X 60,88 \$ = 60,88 \$ Frais d'admin 5%= <u>3,04 \$</u> TOTAL : <u>63,92 \$</u> Total avec taxes : 67,11 \$

Initiation au kayak 8 ans et + Début le 9 juillet 2019 4 cours Min : 3 duos Max : 6 duos	1 parent X 63,50 \$ = 63,50 \$ 50 % = <u>63,38 \$</u> Total : 129,88 \$ 1 enfant X 44 \$ = 44,00 \$ 50 % = <u>44,09 \$</u> Total : 88,09 \$	Professeur : Nerrivik 115 \$/adulte = 115,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>5,75 \$</u> TOTAL : <u>120,75 \$</u> Total avec taxes : 126,77 \$ 80 \$/enfant = 80,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>4,00 \$</u> TOTAL : <u>84,00 \$</u> Total avec taxes : 88,18 \$
Kayak intermédiaire 8 ans et + Début le 10 juillet 2019 4 cours Min : 3 duos Max : 6 duos	1 parent X 63,50 \$ = 63,50 \$ 50 % = <u>63,38 \$</u> Total : 129,88 \$ 1 enfant X 44 \$ = 44,00 \$ 50 % = <u>44,09 \$</u> Total : 88,09 \$	Professeur : Nerrivik ventures 115 \$/adulte = 115,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>5,75 \$</u> TOTAL : <u>120,75 \$</u> Total avec taxes : 126,77 \$ 80 \$/enfant = 80,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>4,00 \$</u> TOTAL : <u>84,00 \$</u> Total avec taxes : 88,18 \$
Tennis 5-12 ans Début le 6 juillet 2019 5 cours Min : 5 duos Max : 10 duos	1 duo X 43 \$ = 43,00 \$ 50 % = <u>42,99 \$</u> Total : 85,99 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 duo X 78 \$ = 78,00 \$ Frais d'admin. 5% = 3,90 \$ TOTAL : 81,90 \$ Total avec taxes : 85,98 \$
Yoga avec bébé 2-8 mois Début le 7 août 2019 8 cours Min : 8 duos Max : 10 duos	8 duos X 31,50 \$ = 252,00 \$ 50% = <u>252,00 \$</u> Total : 504,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 8 h X 60 \$ = 480,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>24,00 \$</u> TOTAL : 504,00 \$

ENFANTS DU PRIMAIRE

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Initiation au golf 8 ans et + Début le 9 juillet 2019 5 cours Min : 6 Max : 8	1 part. X 55,15 \$ = 55,15 \$ 50 % = <u>55,15 \$</u> Total : 110,30 \$	Professeur : Pratique de golf 131 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,00 \$</u> TOTAL : <u>105,00 \$</u> Total avec taxes : 110,25 \$
Mini-tennis 5-7 ans Début le 6 juillet 2019 6 cours Min : 5 Max : 10	1 part. X 27,75 \$ = 27,75 \$ 50 % = <u>27,78 \$</u> Total : 55,53 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 50,40 \$ = 50,40 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,52 \$</u> TOTAL : <u>52,92 \$</u> Total avec taxes : 55,56 \$
Natation 5-7 ans Début le 7 juillet 2019 4 cours Min : 6 Max : 8	6 part. X 10,50 \$ = 63,00 \$ 50% = <u>61,95 \$</u> Total : 124,95 \$	Professeur : Sauveteurs 4 h X 25 \$ = 100,00 \$ A.S = 18,00 \$ Frais admin 5% = <u>5,90 \$</u> TOTAL : 123,90 \$
Natation 7-12 ans Début le 8 juillet 2019 8 cours Min : 6 Max : 8	6 part. X 20,65 \$ = 123,90 \$ 50% = <u>123,90 \$</u> Total : 247,80 \$	Professeur : Sauveteurs 8 h X 25 \$ = 200,00 \$ A.S = 36,00 \$ Frais admin 5% = <u>11,80 \$</u> TOTAL : 247,80 \$

Tennis débutant-intermédiaire 8-12 ans Début le 6 juillet 2019 5 cours Min : 5 Max : 10	1 part. X 27,75 \$ = 27,75 \$ 50 % = <u>27,78 \$</u> Total : 55,53 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 50,40 \$ = 50,40 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,52 \$</u> TOTAL : <u>52,92 \$</u> Total avec taxes : 55,56 \$
Planche à roulettes 5-12 ans Début le 8 juillet 2019 4 cours Min : 4 Max : 6	4 part. X 46,50 \$ = 186,00 \$ 50% = <u>185,85 \$</u> Total : 371,85 \$	Professeur : Frédéric Bernier 5 h X 60 \$ = 300,00 \$ A.S. = 54,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>17,70 \$</u> TOTAL : 371,70 \$

ADOLESCENTS SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Clinique de planche à roulettes 5,12,19 juillet 2019	Contribution de la Ville : <u>417,60 \$</u>	Professeur : Frédérick Bernier 6 h X 60 \$ = 360,00 \$ A.S. = <u>57,60 \$</u> TOTAL : 417,60 \$

ADULTES ET ADOLESCENTS*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Activité spéciale «INITIATION» sur planche à pagaie NOUVEAUTÉ Le 6 juillet 2019 10h à 12h Min : 6 Max : 10	Contribution de la Ville : <u>315,00 \$</u>	Professeur : Patrick Perreault Prix forfaitaire = 260,92 \$ Frais d'admin 5% = <u>13,05 \$</u> TOTAL : <u>273,97 \$</u> Total avec taxes : 314,99 \$
Aquaforme Début le 9 juillet 2019 10 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 64 \$ = <u>512,00 \$</u> Total : 512,00 \$	Professeure : Noémie Therrien 10 h X 36 \$ = 360,00 \$ A.S.= 64,80 \$ Frais d'admin. 5% = <u>21,24 \$</u> TOTAL : <u>446,04 \$</u> Total avec taxes : 512,84 \$
Circuit d'entraînement Stations d'exercice Début le 10 juillet 2019 8 cours	Contribution de la Ville : 735,84 \$	Professeur : En Corps 8 cours X 80 \$ <u>640,00 \$</u> Total avec taxes : 735,84 \$
Fitness sur planche à pagaie Début le 8 juillet 2019 6 cours Min : 6 Max : 15	1 part. X 126 \$ = <u>126,00 \$</u> Total : 126,00 \$	Professeur : Patrick Perreault 1 part. X 104,40 \$ = 104,40 \$ Frais d'admin 5% = 5,22 \$ TOTAL : <u>109,62 \$</u> Total avec taxes : 126,03 \$
Golf débutant et intermédiaire 14 ans et + Début le 7 juillet 2019 5 cours Min : 6 Max : 8	1 part. X 120,75 \$ = <u>120,75 \$</u> Total : 120,75 \$	Professeur : Pratique de golf 131 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,00 \$</u> TOTAL : <u>105,00 \$</u> Total avec taxes : 120,73 \$

Initiation au kayak Niveau 1 JOURNÉE INTENSIVE Début le 10 août 2019 Min : 3 Max : 6	1 part. X 125,55 \$ = <u>125,55 \$</u> Total : 125,55 \$	Professeur : Nerrivik Aventures 1 X 104 \$ = 104,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,20 \$</u> TOTAL : <u>109,20 \$</u> Total avec taxes : 125,55 \$
Les entretiens essentiels au potager NOUVEAUTÉ Le 9 juillet 2019 Min : 8 Max : 12	8 part. X 25 \$ = <u>200,00 \$</u> Total : 200,00 \$	Professeur : Coopérative de solidarité Jardinons 1 X 165 \$ = 165,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>8,25 \$</u> TOTAL : <u>173,25 \$</u> Total avec taxes : 199,99 \$
Marche active Musculation par intervalle Début le 8 juillet 2019 8 cours	Contribution de la Ville : 735,84 \$	Professeur : En Corps 8 cours X 80 \$ <u>640,00 \$</u> Total avec taxes : 735,84 \$
Piyo En plein air NOUVEAUTÉ Le 9 juillet 2019 Min : 8 Max : 10	8 part. X 64 \$ = <u>512,00 \$</u> Total : 512,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 8 h X 45 \$ = 360,00 \$ A.S = 64,80 \$ Frais d'admin. 5% = <u>21,24 \$</u> TOTAL : <u>446,04 \$</u> Total avec taxes : 512,83 \$
Yoga débutant Début le 8 août 2019 8 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 90,55 \$ = <u>724,40 \$</u> Total : 724,40 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 60 \$ = 600,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>30,00 \$</u> TOTAL : <u>630,00 \$</u> Total avec taxes : 724,34 \$
Yoga intermédiaire Début le 7 août 2019 8 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 90,55 \$ = <u>724,40 \$</u> Total : 724,40 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 60 \$ = 600,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>30,00 \$</u> TOTAL : <u>630,00 \$</u> Total avec taxes : 724,34 \$
Yoga pour tous EN PLEIN AIR Début le 10 juillet 2019 4 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 45,25 \$ = <u>362,00 \$</u> Total : 362,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 5 h X 60 \$ = 300,00\$ Frais d'admin. 5% = <u>15,00 \$</u> TOTAL : <u>315,00 \$</u> Total avec taxes : 362,17 \$
Zumba fitness En plein air NOUVEAUTÉ Début le 8 juillet 2019 6 cours Min : 10 Max : 20	10 part. X 54,35 \$ = <u>543,50 \$</u> Total : 543,50 \$	Professeure : Monika Fortin 6 cours X 75 \$ = 450,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>22,50 \$</u> TOTAL : <u>472,50 \$</u> Total avec taxes : 543,25 \$

**50% pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies*

ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Cardio musculation Femme enceinte Début le 9 juillet 2019 Min : 8 Max : 15	1 part. X 73,50 \$ = <u>73,50 \$</u> Total : 73,50 \$	Professeur : Clinique Kinésia 1 part. X 60,88 \$ = 60,88 \$ Frais d'admin 5%= <u>3,04\$</u> TOTAL : <u>63,92 \$</u> Total avec taxes : 73,49 \$
Étirement et stabilisation NOUVEAUTÉ Début le 12 juillet 2019 Min : 8 Max : 15	1 part. X 73,50 \$ = <u>73,50 \$</u> Total : 73,50 \$	Professeur : Clinique Kinésia 1 part. X 60,88 \$ = 60,88 \$ Frais d'admin 5%= <u>3,04\$</u> TOTAL : <u>63,92 \$</u> Total avec taxes : 73,49 \$
Yoga léger 50 ans et plus – Niveau 2 Début le 7 août 2019 8 cours Min : 8 Max : 10	8 part. X 90,55 \$ = <u>724,40 \$</u> Total : 724,40 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 60 \$ = 600,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>30,00 \$</u> TOTAL : <u>630,00 \$</u> Total avec taxes : 724,34 \$
Yoga prénatal Début le 7 août 2019 8 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 90,55 \$ = <u>724,40 \$</u> Total : 724,40 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 60 \$ = 600,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>30,00 \$</u> TOTAL : <u>630,00 \$</u> Total avec taxes : 724,34 \$
Yoga pré-natal Demi-session Début le 7 août 2019 4 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 45,25 \$ = <u>362,00 \$</u> Total : 362,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 5 h X 60 \$ = 300,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>15,00 \$</u> TOTAL : <u>315,00 \$</u> Total avec taxes : 362,17 \$

9.3 Hockey – tarification 2019-2020

285-05-2019

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de Joliette-Crabtree a soumis sa tarification pour la saison de hockey 2019-2020;

ATTENDU la recommandation du 26 avril 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le hockey pour la saison 2019-2020 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairiquois et prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

Catégories	Tarifications
Pré-novice	530 \$
Novice	1 020 \$
Atome	1 050 \$
Pee-wee, Bantam et Midget	1 130 \$

Sport élite – demandes de contribution municipale :

286-05-2019

9.4 hockey

ATTENDU QUE Théo Adam sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation aux inter-régionaux de hockey à Sainte-Anne-des-Plaines, du 4 au 7 avril 2019;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 15 avril 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 100 \$ à Théo Adam.

287-05-2019

9.5 volleyball

ATTENDU QUE Marylie Adam sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation au championnat canadien de volleyball qui se déroulera à Halifax, du 10 au 14 mai 2019;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 15 avril 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 200 \$ à Marylie Adam.

288-05-2019

9.6 judo

ATTENDU QUE William Laporte sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation aux jeux du Québec, à Québec, qui avait lieu du 5 au 9 mars 2019 ainsi que de sa participation au Championnat provincial de judo, à Amqui, qui avait lieu le 30 mars 2019;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 25 avril 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 200 \$ à William Laporte.

289-05-2019

9.7 judo

ATTENDU QUE monsieur Justin Laporte sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation aux jeux du Québec, à Québec, qui avait lieu du 5 au 9 mars 2019 ainsi que de sa participation au Championnat provincial de judo, à Amqui, qui avait lieu le 30 mars 2019;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 25 avril 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 200 \$ à Justin Laporte.

290-05-2019

9.8 judo

ATTENDU QUE Benjamin Laporte sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation au Championnat provincial de judo, à Amqui, qui avait lieu le 30 mars 2019;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 25 avril 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 100 \$ à Benjamin Laporte.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

291-05-2019

10.1 Commerçants de L'espace A-B – vente-trottoir – autorisation

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a été saisie d'une demande de la part des commerçants ayant pignon sur rue le long du boulevard Antonio-Barrette pour organiser un événement à caractère commercial de type vente-trottoir;

ATTENDU QUE la Ville souhaite permettre la reconduction de cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'évènement « L'espace A-B », qui aura lieu les 12 et 13 juillet 2019, conditionnellement à ce qui suit :

- que les commerçants se regroupent sur les terrains commerciaux du boulevard Antonio-Barrette et de la rue Coulombe afin d'effectuer la promotion de leurs activités commerciales et/ou la vente de leurs produits à l'extérieur;
- que la présentation d'œuvres musicales, instrumentales ou vocales préenregistrées ou non, en provenance d'un appareil de reproduction sonore ou d'un musicien, cesse à 20 h ou à la fermeture des commerces lorsque celle-ci survient avant 20 h;
- que les commerçants s'engagent à respecter les directives mises en place pour assurer le bon déroulement de l'évènement et qu'ils s'engagent à réaliser promptement tous les ajustements demandés par un officier de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le cas échéant;
- que l'étalage et la vente de produits, ainsi que la promotion des activités commerciales de la Ville soient effectués sur les terrains commerciaux situés le long du Boulevard Antonio-Barrette;
- que la cuisson d'aliments destinés à la vente est interdite, sauf pour les restaurateurs ayant pignon sur rue le long du boulevard Antonio-Barrette ou de la rue Coulombe. Lesdits restaurateurs doivent quant à eux installer des appareils de cuisson extérieurs si une autorisation du service incendie de la Ville de Joliette est émise en ce sens;
- que les chapiteaux nécessaires à la réalisation de l'évènement soient installés sur les terrains privés, au plus tôt deux jours avant le début de l'évènement jusqu'au plus tard le jour suivant la fin de l'évènement, à une distance de :
 - 0,5 mètre du trottoir, d'une bordure de rue ou d'une piste cyclable
 - 1,5 mètre d'une entrée charretière
 - 1 mètre d'une ligne de lot adjacente à un terrain commercial
 - 2 mètres d'une ligne de lot adjacente à un terrain résidentiel
 - 2 mètres d'une borne-fontaine
 - 6 mètres d'une intersection de rue
- que tous les commerçants conservent au moins 80% de leurs cases de stationnement libre de tout obstacle et disponible aux consommateurs;
- qu'aucun empiètement n'est autorisé à l'intérieur de la piste cyclable ou à l'intérieur des cases de stationnement sur rue, à l'exception de l'empiètement lié à l'occupation normale de celles-ci par leurs usagers;
- que tous les équipements destinés à produire de la musique soient orientés vers le boulevard Antonio-Barrette;
- que toute animation de rue (maquillage, artiste de cirque, etc.) soit effectuée à l'intérieur des terrains privés pendant l'évènement et que les artistes et installations requises respectent les normes applicables aux chapiteaux;
- que toute occupation du domaine public soit préalablement autorisée par la Ville;

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies offre une contribution financière au montant de 1 000 \$ pour la promotion de l'évènement sur présentation de pièces justificatives.

292-05-2019

10.2 Programmation culturelle – 2019-2020

ATTENDU QUE la programmation culturelle – 2019-2020 élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation culturelle – 2019-2020 telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

Juin 2019 :

- Jeudi 20 juin 2019 19h30 : Théâtre / La Serre Arts Vivants (Résidence de 5 jours)

Août 2019 :

- Jeudi 15 août 10h30 : SCRAP / musique percussion (Résidence de 5 jours)

Septembre 2019 :

- Jeudi 5 septembre 2019 19h30 : Musique / Safi (Résidence de 5 jours)
- Jeudi 12 septembre 2019 19h30 : Danse / Geneviève Lauzon (Résidence 5 jours)

Octobre 2019 :

- Mercredi 2 octobre 19h30 : Musique / Marco Calliari (Résidence 4 jours)
- Vendredi 11 octobre 10h30 : Cirque/ pour le camp de jour (Résidence 5 jours)
- Mercredi 16 octobre 19h30 : Théâtre/ La serre Arts Vivants (Résidence 5 jours)

Novembre 2019 :

- Jeudi 14 novembre 2019 10h30 : Théâtre jeunesse / Andréanne Daigle (Résidence 5 jours)

Décembre 2019 :

- Jeudi 19 décembre 2019 19h30 : Théâtre / Olivier Arteau (Résidence 5 jours)

Février 2020

- Jeudi 6 février 2020 19h30 : Musique / Éric Gagné (Résidence 5 jours)
- Jeudi 20 février 2020 19h30 : Théâtre / Daphnée Côté-Hallé (Résidence 5 jours)
- Jeudi 27 février 2020 19h30 : Variété / Geneviève Labelle (Résidence 5 jours)

Avril 2020

- Jeudi 23 avril 2020 19h30 : Danse / Philippe & Ian (Résidence 5 jours)
- Jeudi 30 avril 2020 19h30 : Danse / Jason Martin (Résidence 5 Jours)

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 2 495 \$.

293-05-2019

10.3 Festival de Lanaudière – entente – commandite

ATTENDU QU'une offre de partenariat est proposée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par le Festival de Lanaudière à titre de commanditaire officiel des prestations des jeunes musiciens à l'amphithéâtre pour la saison 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies approuve l'offre de partenariat et le plan de visibilité proposés par le Festival de Lanaudière et verse une somme de 10 000 \$ à l'organisme à titre de contribution pour la saison 2019;

QUE la Ville verse également une somme de 1 000 \$ au Festival de Lanaudière au profit du cinéma en plein air pour la saison 2019.

294-05-2019

10.4 Concerts symphoniques pop 2019 – commandite

ATTENDU QU'une demande de commandite est présentée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par Productions Stéphane Laforest inc. dans le cadre du projet de présentation de Concerts symphoniques pop à l'Amphithéâtre Fernand Lindsay de Lanaudière, au cours de la saison estivale 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de commanditer deux concerts symphoniques pop présentés par Les Productions Stéphane Laforest inc., soit le Gala Rock symphonique II avec la participation de l'orchestre symphonique la Sinfonia de Lanaudière et un concert avec Les 10 ténors, pour une somme totale de 12 000 \$, en échange d'une visibilité équivalente à celle offerte par les années passées.

295-05-2019

10.5 Équipement technique et techniciens de scène spécialisés – Fête Nationale 2019 – mandat

ATTENDU QUE de l'équipement technique et la présence de main-d'oeuvre spécialisée sont nécessaires dans le cadre de la tenue de la Fête Nationale 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir l'offre datée du 5 avril 2019 du Centre culturel de Joliette pour la location d'équipement technique (sonorisation et éclairage) et la présence de techniciens de scène spécialisés lors de la Fête Nationale 2019, laquelle prévoit un montant de 4 048,32 \$.

10.6 Les Jeudis Musik'eau – équipement technique et service de main-d'oeuvre – location

296-05-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies organise annuellement les Jeudis Musik'eau en offrant d'importants spectacles aux Prairiquois et Prairiquoises;

ATTENDU QUE le Café culturel de la Chasse Galerie a déposé une proposition de location d'équipement de sonorisation et d'éclairage ainsi qu'un service de main-d'œuvre spécialisée pour chacun des spectacles de l'édition 2019 des Jeudis Musik'eau pour le prix total de 24 299,10 \$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation datée du 29 avril 2019 de Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte la proposition du Café culturel de la Chasse Galerie pour fournir de l'équipement technique et garantir la présence de personnel spécialisé pour l'édition 2019 des Jeudis Musik'eau au prix de 24 299,10 \$, taxes incluses;

QUE la résolution numéro 193-04-2019 adoptée par le Conseil municipal soit en partie abrogée, soit en ce qui a trait à l'octroi du contrat à Stageline pour la location de scène pour chacun des spectacles de l'édition 2019 pour les Jeudis Musik'eau, d'une valeur de 14 700 \$, taxes en sus (contrat d'un an);

QUE monsieur Gino Latendresse soit autorisé à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

10.7 Société musicale Fernand-Lindsay Opus 130 – contribution financière

297-05-2019

ATTENDU QUE la Société musicale Fernand-Lindsay Opus 130 désire renouveler son entente pluriannuelle avec la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dans le but de soutenir sa mission visant à favoriser le rayonnement et l'accès à la musique classique à un large public;

ATTENDU QUE la Ville juge opportun de reconduire son appui au profit de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'une aide financière annuelle de 3 000 \$, pour trois ans, soit accordée à la Société musicale Fernand-Lindsay Opus 130.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

298-05-2019

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 03.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse